

**Compte rendu SOMMAIRE
de la réunion du conseil municipal
du 11 Février 2009**

L'an deux mille neuf, le onze février à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arsène Lux, Maire.

Etaient présents : M. Lux, M. Vermelin, Mme Bednarek-Macel, M. Vedel, Mme Becq-Vinci, Mme Breuil, Mme Renaud, M. Berthélémy, M. Minardi, M. Roblin, M. Mathieu, M. Henry, Mme Boaretto, Mme Périn, M. Weiten, M. Goubet, Mme Boudin, Mme Grasset, Mme Collet, Mme Vignol, M. Simon, M. Dumont, Mme Prot, Mme Artola, Mme Lenhard, M. Hazard.

Absents et excusés : Mme Bernard, Mme Delval, M. François, M. Fréminet, M. Goeuriot, Mme Pergent, M. Talabas.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Bernard à M. Henry
- Mme Delval à M. Mathieu
- M. Goeuriot à M. Hazard
- Mme Pergent à Mme Lenhard
- M. Talabas à Mme Prot

En préambule, Monsieur le Maire propose de respecter une minute de silence à la mémoire de Mme Micheline GALLOIS, décédée le 19 décembre 2008, sœur de Mme Rachel QUINTIN et de Mme Geneviève RUDIGIER, décédée le 4 janvier 2009, mère de Mme Nadine MONCEY.

Le Conseil municipal, vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Constata que le quorum est atteint,

Désigne M. Yannick SIMON, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Désigne M. Freddy KESSEL, directeur général des services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

M. le Maire donne compte rendu de sa délégation de pouvoirs en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commission Communale des Impôts Directs – Désignation des membres :

A l'unanimité, le conseil municipal **désigne** les personnes ci-après pour la commission communale des impôts directs :

16 commissaires titulaires (dont 2 propriétaires de bois et 2 personnes domiciliées hors Verdun) :

M. Daniel CURFS (propriétaire de bois)
M. Bernard JEANNESSON (propriétaire de bois)
Mme Noëlle BUCQUET (domiciliée hors Verdun)
M. Vincent REINERT (domicilié hors Verdun)
M. Guy CRAHAY
M. Gilles AKERIB
M. Jacky AUPETIT
Mme Odile CARRE
M. Jean-Marie FRANCOIS
M. Jacques VALLA
M. Jean VAUTRIN
Mme Assia BENSI-AHMED
M. Denis VIVIEN
M. François Xavier LONG
Mme Marie Thérèse BARTHE
Mme Lucette LAMOUSSE

16 commissaires suppléants (dont 2 propriétaires de bois et 2 personnes domiciliées hors Verdun)

M. Jean FREMONT (propriétaire de bois)
M. Jean-Pierre LARDENOIS (propriétaire de bois)
M. Alain HAMARD (domicilié hors Verdun)
M. Yannick JEANNEL (domicilié hors Verdun)
Mme Christiane HENON
M. Jacques LUCOTTE
M. Jean-Claude BAZART
M. Philippe MANICHON
M. Jacky CANINI
M. Bernard SANTOIRE
M. Jean KHRISTY
M. René MASSON
M. Jacques MIZERA
M. Jean RETTEL
M. Yvan CHARDIN
Mme Geneviève MANGIN

Convention avec la Préfecture pour la Dématérialisation du Contrôle de Légalité :

A l'unanimité, le conseil municipal **autorise** son Maire à signer la convention avec la Préfecture pour la mise en œuvre de la dématérialisation du contrôle de légalité. Sont concernés par cette dématérialisation les arrêtés et délibérations liés :

- à la commande publique (marchés, DSP, transactions,...)
- au domaine et patrimoine (acquisitions, aliénations, locations,...)
- à la fonction publique (nominations, avancements de grade,...)
- aux institutions et à la vie politique (désignation des élus, des membres de CAO,...)
- aux libertés publiques et aux pouvoirs de police (salubrité publique, marchés, ERP,...)
- aux finances locales (définition des tarifs, fiscalité, emprunts, subventions,...)

Tarifs des vacances funéraires :

Le conseil municipal **moins 8 abstentions (M. Dumont, Mme Prot + pouvoir de M. Talabas, Mme Artola, Mme Lenhard + pouvoir de Mme Pergent, M. Hazard + pouvoir de M. Goeriot)** fixe le montant unitaire des vacances funéraires à 25 €.

Cession de terrains rue de Souville : modification de la délibération du 11-09-08 :

A l'unanimité, le conseil municipal **prend acte** du désistement de Monsieur Michel STERN. **Décide** l'acquisition des emprises suivantes : - ♦ Parcelle cadastrée section BS n°529 (1a 30ca) et une partie de la parcelle cadastrée section BS n°530 dans le prolongement de la 529 jusqu'à la propriété BS n° 129 - ♦ Une bande de terrain à prélever sur le terrain cadastré section BS n° 530, allant de la rue de la Vierge des Pauvres jusqu'au mur du jardin de l'école Souville, auprès de Monsieur Michel STERN ou toute nouvelle personne se substituant à lui. **Décide** de modifier le permis d'aménager délivré le 30 avril 2008. **Autorise** son Maire à déposer la nouvelle autorisation d'urbanisme correspondante et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Création d'un lotissement rue de Souville/rue de la Vierge des Pauvres : Travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) et fixation du prix des lots :

Considérant que suite au désistement d'un acquéreur, la Ville de Verdun a souhaité réaliser les travaux de création de la Voirie et Réseaux Divers (VRD) du lotissement rue de Souville/rue de la Vierge des Pauvres, considérant que ce lotissement comporte 5 lots dont 1 étant l'accès aux terrains constructibles, **à l'unanimité** le conseil municipal **donne son accord** sur le prix de m² à bâtir à céder aux différents acquéreurs potentiels. **Autorise** le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des VRD. **Autorise** son Maire à céder lesdits terrains constructibles aux différents acquéreurs identifiés. **Donne** à son Maire toutes les autorisations aux fins envisagées. Il est précisé que les crédits seront inscrits sur un budget annexe de la Ville de Verdun.

Rue de Souville : cession d'emprises de terrain communal :

Considérant le désistement d'un particulier portant sur un terrain situé rue de la Vierge des Pauvres et rue de Souville et constitué des parcelles suivantes : - ♦ parcelle cadastrée section BS n° 524 d'une contenance de 6a 03ca - ♦ ancienne parcelle cadastrée section BS n° 523 d'une contenance de 1a 20ca environ, **à l'unanimité**, (sortie de M. Weiten au moment du vote), le conseil municipal **décide** la cession du terrain cité ci-dessus au profit de Mademoiselle Stéphanie GUILLAUME et Monsieur Alban WEITEN au prix de 35 € le m². **Autorise** son Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette transaction, y compris (si ils le souhaitent) l'autorisation relative à la prise de possession immédiate par les acquéreurs.

Marché d'étude programmiste pour la défense incendie – Autorisation de signer le marché :

A l'unanimité, le conseil municipal **prend acte** du lancement de la procédure d'avis d'appel à la concurrence pour l'étude d'un programmiste pour la défense incendie. **Autorise** son Maire à signer le marché d'études ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires :

Le conseil municipal **moins 8 abstentions (M. Dumont, Mme Prot + pouvoir de M. Talabas, Mme Artola, Mme Lenhard + pouvoir de Mme Pergent, M. Hazard + pouvoir de M. Goeriot)** valide les modifications mentionnées dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires. **Autorise** son Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

. **Acquisition des sites militaires :**

Compte-tenu de l'importance majeure des sites de mémoire à savoir – ♦ la citadelle dans son intégralité - ♦ l'ancien mess des officiers - ♦ le reliquat des anciennes casernes Driant et Miribel, du caractère inacceptable que ces sites puissent être vendus comme des sites classiques et du potentiel qu'ils représentent pour le développement de la Ville de Verdun et plus globalement du Pays de Verdun, **à l'unanimité**, le conseil municipal **accepte** la proposition d'achat formulée et **demande** la prise de possession anticipée compte tenu de l'urgence des travaux à entreprendre.

. **Demande de subvention pour le 2^{ème} Salon des Vins, de la Gastronomie et des Arts de la Table :**

A l'unanimité, le conseil municipal **autorise** le versement d'une subvention de 350 € à l'Association du Faubourg Pavé dans le cadre du 2^{ème} Salon des Vins, de la Gastronomie et des Arts de la Table, organisé Salle Cassin les 14 et 15 mars 2009.

. **Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du Congrès départemental de l'Union Nationale des Combattants du Département de la Meuse, le 19 avril :**

A l'unanimité, (sortie de M. Minardi au moment du vote), le conseil municipal **autorise** le versement d'une subvention de 400 € à l'Amicale Verdunoise des Combattants en Afrique du Nord dans le cadre du Congrès Départemental de l'Union Nationale des Combattants à Verdun le dimanche 19 avril 2009. A cette occasion, sera célébré le 50^{ème} Anniversaire de la création de l'U.N.C. Meuse.

. **Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fourniture de fluide pour les bâtiments communaux et intercommunaux :**

Considérant que par délibération en date du 19 mai 2008, la Ville de Verdun, désignée coordonnateur du groupement de commande, a lancé une consultation visant à obtenir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fourniture de fluide de certains bâtiments communaux et intercommunaux, le conseil municipal **moins 8 abstentions (M. Dumont, Mme Prot + pouvoir de M. Talabas, Mme Artola, Mme Lenhard + pouvoir de Mme Pergent, M. Hazard + pouvoir de M. Goeuriot) autorise** son Maire à signer le marché avec la société Assist SARL pour un montant de 24 900 € HT.

. **Organisation du Centre Aéré de la Ville de Verdun :**

Le conseil municipal **moins 8 abstentions (M. Dumont, Mme Prot + pouvoir de M. Talabas, Mme Artola, Mme Lenhard + pouvoir de Mme Pergent, M. Hazard + pouvoir de M. Goeuriot) autorise** le principe de l'exploitation du service public en vue de la gestion du centre aéré, dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage. **Autorise** le lancement de l'Avis d'Appel à Candidatures afférent. **Approuve** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le fermier. **Autorise** son Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la procédure de consultation, dans les conditions prévues par les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. **Autorise** son Maire à signer tout document relatif à cette procédure, étant entendu qu'au terme de celle-ci, le Maire devra en rendre compte au conseil municipal dans un rapport retraçant son déroulement.

• **Questions orales :**

Question orale n°1 portant sur le prêt d'un local commun pour l'Opposition

Question orale n°2 portant sur la mise à disposition de l'Opposition d'un espace sur le site internet de la Ville

Question orale n°3 portant sur la communication d'un programme prévisionnel semestriel des réunions de conseil municipal, de conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et des commissions municipales

Question orale n°4 portant sur des courriers envoyés aux Parents d'élèves du Collège Maurice Barrès de Verdun et aux Parents d'élèves de CM2, de manière personnalisée

Question orale n°5 portant sur le maintien des trois établissements secondaires de l'agglomération

Question orale n°6 portant sur le passage piéton route de Metz, équipé d'un feu tricolore, supprimé à l'occasion des travaux d'aménagement de l'entrée sud de Verdun

Question orale n°7 portant sur la fermeture de poste d'enseignant du primaire détaché à l'école Prévert et en charge de l'animation pédagogique au Musée de la Princerie, à la rentrée scolaire 2009

Question orale n°8 portant sur le nombre d'enfants accueillis dans le cadre du service de garde minimum ainsi que le coût que cela représente pour la commune et le montant de la compensation versée par l'Etat à l'occasion du mouvement social exceptionnel du 29 janvier 2009

Question orale n°9 portant sur de nombreux trottoirs et passages qui n'ont pas été déneigés par les services municipaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

VERDUN, le 13 février 2009
Le Maire,
Conseiller Général,

Arsène LUX